Carte contextuelle



Étude de cas : Les Inuits

Les Inuits forment un peuple autochtone distinct dont les terres traditionnelles sont situées dans le nord du Canada. Depuis des milliers d'années, les Inuits se gouvernent eux-mêmes.

Dans les années 1880, une grande partie de l'Arctique, où les Inuits habitent, est devenue une partie du Canada. La loi canadienne ne mentionne pas le droit de vote des Inuits jusque dans les années 1930, lorsque ce droit leur est retiré.

En 1950, les Inuits ont obtenu le droit de vote aux élections fédérales.

Depuis, les Inuits ont signé des accords sur les revendications territoriales avec le gouvernement fédéral dans les quatre régions de l'Arctique. Ces accords ont créé des systèmes démocratiques propres aux Inuits qui coexistent avec les systèmes provinciaux, territoriaux et fédéraux. Aujourd'hui, les Inuits participent activement aux élections et à la démocratie canadiennes.



Source: Archives des TNO, Archibald Fleming fonds, N-1979-050: 1122



Les Inuits



Source : A.P. Low, Bibliothèque et Archives Canada, PA-051445

Le Canada étend ses frontières aux terres arctiques où les Inuits habitent. Cette décision est prise sans consulter les Inuits. En théorie, les Inuits ont le droit de vote, mais cela n'est pas précisé dans la loi.

Les Inuits continuent de se gouverner à leur façon.



Les Inuits



Source : Office national du film du Canada. Photothèque, Bibliothèque et Archives Canada. PA-801205

Le Parlement décide que les droits de vote des Inuits et des Premières Nations sont les mêmes selon la loi. Cela signifie que les Inuits n'ont pas le droit de vote.

C'est la première fois que la loi électorale canadienne mentionne les Inuits.



1946

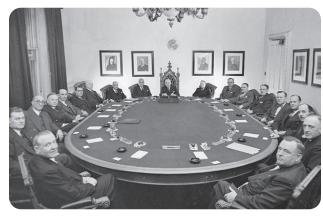


Source : George Hunter, Office national du film du Canada. Photothèque, Bibliothèque et Archives Canada, e010692600

La présence fédérale dans l'Arctique s'accentue. Le gouvernement crée de nouvelles communautés dans l'Arctique. Des services fédéraux, comme des bureaux de poste, sont à présent offerts.

Sur cette photo, le receveur des Postes de l'Arctique de l'Est arrive à Pangnirtung.

K 1950



Source : C. Lund, Office national du film du Canada, Bibliothèque et Archives Canada, PA-196460

Le Parlement décide qu'en fin de compte les droits des Inuits et des Premières Nations ne sont pas les mêmes. On accorde aux Inuits le droit de vote aux élections fédérales.

Les Inuits ne sont pas impliqués dans cette décision.



Les Inuits



Source: 1953 - Office national du film du Canada

Des Inuits votent pour la première fois à une élection fédérale. Des services de vote sont offerts dans environ la moitié des communautés inuites du Canada.

Sur cette photo, Joe Millik prête serment comme fonctionnaire électoral au Labrador devant le directeur du scrutin Harry Nosworthy.



< 1962

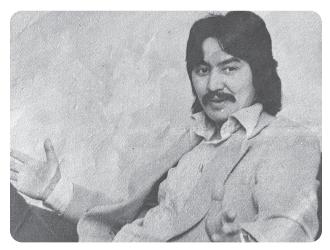
Les Inuits



Source: Wilfred Doucette, Office national du film du Canada. Photothèque, Bibliothèque et Archives Canada, PA-111207

Lors de l'élection fédérale, des services de vote sont offerts à tous les Inuits.

Le matériel électoral est livré dans les communautés éloignées par bateau, par hélicoptère et même par parachute.



Source : Gracieuseté de Peter Ittinuar

Une nouvelle circonscription est créée dans ce qui est aujourd'hui le Nunavut.

Lorsqu'une élection fédérale est tenue, les trois candidats sont Inuits : Tagak Curley, Abe Okpik et Peter Ittinuar, qui est élu.





Source : Gracieuseté d'Élections Canada

Élections Canada offre à présent de l'information sur le vote en inuktitut.

La première fois, c'est pour un référendum.

< 1999

Les Inuits



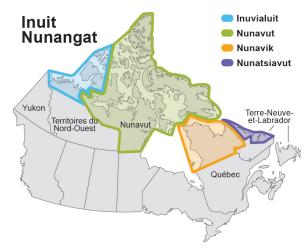
Source: La Presse canadienne / Fred Chartrand

Les Territoires du Nord-Ouest sont divisés et le nouveau territoire du Nunavut est créé.

Au Nunavut, la plupart des personnes sont des Inuits. La forme circulaire de l'Assemblée législative représente les valeurs inuites.

< 2005

Les Inuits



Les quatre régions inuites, couramment appelées Inuit Nunangat, ont à présent un accord officiel sur les revendications territoriales avec le Canada.

Les Inuits canadiens votent pour des leaders de leurs propres régions. Ils votent aussi aux élections fédérales, provinciales ou territoriales et municipales.





Source : La Presse canadienne / Fred Chartrand

Leona Aglukkaq est la première Inuite ministre du Cabinet.

Elle est élue dans la circonscription du Nunavut et nommée ministre fédérale de la Santé.



Depuis des temps immémoriaux jusqu'à présent



Source : Nunavut (Our Land), Kenojuak Ashevak, 1992. Œuvre reproduite avec la permission de la galerie Dorset Fine Arts et du Musée canadien de l'histoire

Depuis des milliers d'années, les Inuits se gouvernent eux-mêmes sur leurs terres. Selon la tradition, les chefs de famille ont différents rôles de leadership. Aujourd'hui, les leaders sont élus. Les Inuits ont toujours privilégié la prise de décision par consensus.